

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 21 MARS 2022



Compte rendu affiché le **24 MAR. 2022**

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 15 mars 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2022_033

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

PROJET DE
MODERNISATION DE LA
MÉDIATHÈQUE BERNARD
PIVOT - APPROBATION
DES PLANS DE
FINANCEMENT

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. PROTHERY, M. JUNET, M. MANINI, M. KRIEF, Mme CORRENT, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FAIVRE, M. BLANC, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, M. TROTIGNON

Mme HAMZAOU (par proc. à Mme FRIOLL), M. TAKI (par proc. à Mme GOYER), M. GUERIN (par proc. à M. COUTURIER), M. GERBEAUX (par proc. à Mme BLACHERE), Mme BILLA (par proc. à M. MICHON), Mme HEMAIN (par proc. à M. GILLARD), M. ATTAR BAYROU (par proc. à M. BLANC), Mme VERNAY (par proc. à M. JOUBERT), Mme GEHIN (par proc. à M. MATTEUCCI)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **24/03/22**.....

Identifiant de l'Acte :

069-21690340-20220321-M022-033-DE

Rapport de : Frédéric JOUBERT

La bibliothèque municipale de Caluire et Cuire a ouvert au public en décembre 1995 pour satisfaire aux besoins culturels de plus de 40 000 habitants.

Après avoir mis à niveau son système d'information en 2017, l'établissement s'est engagé dans un projet de service à partir de 2018.

De nombreuses actions ont été mises en place afin d'adapter l'offre documentaire et l'offre de services : création d'une offre de ressources numériques en ligne et d'un service de prêt dédié aux collectivités (crèches et écoles), réaménagement de l'espace lecture pour les jeunes enfants, facilitation de l'accès par une adaptation des horaires et une simplification des tarifs, développement de l'action culturelle et des actions en partenariat, renforcement de l'accompagnement numérique...

Aujourd'hui, le projet de modernisation de la médiathèque s'inscrit dans la continuité de ce projet de service. Associant l'automatisation des prêts / retours de documents et le réaménagement d'une partie des espaces du rez-de-chaussée (dont l'entrée), ce projet vise à améliorer l'accès à l'équipement, le parcours de l'utilisateur et l'accueil dans ses différentes dimensions (conseil, médiation, accompagnement au numérique). En cela, il s'articule avec l'engagement de la collectivité dans la démarche Services Publics + et dans le projet d'inclusion numérique sur le territoire.

Ce projet prépare également l'avenir, les communes du Plateau Nord réfléchissant actuellement à des opportunités de coopération culturelle.

Les conditions d'exercice des agents se trouveront, par ailleurs, améliorées par une diminution des gestes répétitifs et une relation à l'utilisateur plus qualitative.

Ce projet prévoit la mise en œuvre d'une solution RFID complète pour l'automatisation, la réalisation de travaux, et l'acquisition de mobilier et matériel spécialisés pour les médiathèques.

Le coût global de l'opération est estimé à 414 000 € HT. La Ville est susceptible de pouvoir bénéficier d'un financement, à hauteur de 50 % maximum du coût de l'opération, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles dans le cadre du concours particulier de la Dotation Générale de Décentralisation (D.G.D.) pour les bibliothèques publiques.

PLAN DE FINANCEMENT	
Projet de modernisation de la Médiathèque Bernard Pivot	
MISE EN OEUVRE D'UNE SOLUTION POUR L'AUTOMATISATION	
Dépenses	
Estimation du montant (HT)	
Prestation RFID : fourniture, livraison, installation, intégration des matériels et accessoires, formation, fourniture des étiquettes.	140 000,00 €
Mise en place de l'interfaçage RFID du Système Intégré de Gestion de Bibliothèque	6 450,00 €
Total dépenses	146 450,00 €
Recettes Prévisionnelles	
Financement de l'État (DGD)	73 225,00 €
Total Recettes Prévisionnelles	73 225,00 €

Solde à la charge de la Ville de Caluire et Cuire	73 225,00 €
--	--------------------

PLAN DE FINANCEMENT	
Projet de modernisation de la Médiathèque Bernard Pivot	
MATERIEL ET MOBILIER	
Dépenses	
	Estimation du montant (HT)
Matériel spécialisé pour médiathèques en lien avec l'automatisation et le réaménagement des espaces : chariots, bacs CD, podiums, banques d'information, matériel de sonorisation	66 670,00 €
Mobilier de bureau pour le nouvel accueil	5 000,00 €
Total dépenses	71 670,00 €
Recettes Prévisionnelles	
Financement de l'État (DGD)	35 835,00 €
Total Recettes Prévisionnelles	35 835,00 €
Solde à la charge de la Ville de Caluire et Cuire	35 835,00 €

PLAN DE FINANCEMENT	
Projet de modernisation de la Médiathèque Bernard Pivot	
TRAVAUX	
Dépenses	
	Estimation du montant (HT)
Lot 1. Plâtrerie / Peinture / Faux-plafonds	36 000,00 €
Lot 2. Serrurerie / Porte automatique	90 000,00 €
Lot 3. Revêtements de sols	27 000,00 €

Lot 4. Électricité / Courants faibles	32 000,00 €
Déplacement du Système de Sécurité Incendie	8 000,00 €
Mission Bureau de contrôle	2 880,00 €
Total Dépenses	195 880,00 €
Recettes Prévisionnelles	
Financement de l'État (DGD)	97 940,00 €
Total Recettes Prévisionnelles	97 940,00 €
Solde à la charge de la Ville de Caluire et Cuire	97 940,00 €

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- D'APPROUVER les plans de financement du projet de modernisation de la Médiathèque Bernard Pivot ci-dessus présentés qui prévoient la demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles ;

- DE DIRE que les crédits correspondants seront imputés en fonction 321 dans chacune des natures concernées du budget 2022.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 24 MAR. 2022
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.